Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_185-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_185

OBJET :

COMMISSION 5

PCAET

Adhésion au CD2E (Centre de ressource régional) dans le cadre du guichet unique de l'habitat et de la sensibilisation des communes à la production d'énergies renouvelables

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 43

Suppléants présents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 50

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 27 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Michel DUPONT, 3ème Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Didier WIBAUX, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE,

Ont donné pouvoir :

Odile RIGA, procuration à Sylvain CLEMENT
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Thierry DEPOORTERE, procuration à Alain BOS
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Guy SCHRYVE, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210927-CC_2021_185-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 septembre 2021

Délibération CC_2021_185

COMMISSION 5

PCAET

Actualisation du projet de territoire

Le Conseil Communautaire,

Un partenariat est envisagé avec le CD2E, « Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires ». Il s'agit d'un centre de ressources régional, dans le cadre du développement du Guichet Unique de l'Habitat et la sensibilisation des communes à la production d'énergies renouvelables conformément au PCAET.

La mise en place de ce partenariat nécessite que la communauté de communes adhère au CD2E.

Le coût de cette adhésion est de 3 600 € TTC.

En effet, dans le cadre du respect des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire), la Pévèle Carembault souhaite notamment développer la part de production d'énergies renouvelables, et en particulier photovoltaïque.

De plus, la Pévèle Carembault est en cours de déploiement de son Guichet Unique de l'Habitat, ayant pour but d'accompagner les foyers du territoire vers une rénovation massive de leurs logements.

Dans ce contexte, le CD2E propose, au travers de son adhésion « Territoire + », un appui :

- à la structuration du Guichet Unique de l'Habitat
- au développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque locale
- à la définition de la stratégie pour initier la rénovation du patrimoine public
- à la recherche de financement

Ouï l'exposé du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS)

- ***de valider l'adhésion de la Communauté de communes au CD2E « Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires », et à s'acquitter d'une cotisation de 3 600 € TTC.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT